



Appel à projets innovants

Volet 4 – 2022-2025

* An [English version](#) of this call is available. *

L'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (OBVIA) lance le 4^{ème} volet de son appel à projets innovants avec une enveloppe totale de 1 000 000 \$ pour soutenir des projets de recherche d'une durée d'un à trois ans jusqu'au hauteur de de 125 000 \$ par projet.

Afin de soutenir le développement des chercheuses et chercheurs en début de carrière¹ et du collégial², une partie de l'enveloppe est réservée pour financer minimalement un projet soumis par une chercheuse ou un chercheur en début de carrière et un projet soumis par une chercheuse ou un chercheur de collègue.

À PROPOS DE L'OBVIA

L'OBVIA est un réseau de recherche ouvert qui fédère les expertises de plus de 220 chercheuses et chercheurs en sciences humaines et sociales, en sciences et génie, et en santé. C'est aussi un espace ouvert de discussion et de réflexion pour l'ensemble des parties prenantes au développement et à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et du numérique.

La mission de l'OBVIA, en se fondant sur une interrogation critique des innovations technologiques, est de soulever des enjeux cruciaux et d'identifier des solutions plausibles aux problèmes et opportunités posés par les développements de l'IA et du numérique au Québec et ailleurs dans le monde.

L'OBVIA veut contribuer à définir le bien commun qui devrait être poursuivi par ces innovations en produisant des connaissances sur leurs retombées sociales et en interpellant les institutions démocratiques. Ces travaux s'inscrivent dans une perspective d'innovation responsable.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

L'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) sont des valeurs mises de l'avant et intégrées dans les activités de l'OBVIA. Une communauté ouverte et diversifiée favorise l'inclusion des voix des

¹ Personne nommée depuis cinq ans ou moins à son premier poste de recherche. Un poste de recherche se définit comme un poste où la personne dispose de l'autonomie voulue pour mener ses recherches de façon indépendante. Les congés admissibles (congé de maternité, congé parental, congé pour raisons médicales et congé de deuil) peuvent être déduits de la période. Les congés professionnels (formation, sabbatique, congé administratif) ne sont pas déduits.

² Personne titulaire d'un doctorat et employée pour l'équivalent d'une tâche à temps plein dans les établissements d'enseignement collégial reconnus par les FRQ pour gérer du financement et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

personnes qui ont été sous-représentées ou découragées. L'OBVIA accueille les personnes/projets qui ont démontré leur engagement à défendre les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion et qui nous aideront à accroître notre capacité de diversité au sens le plus large. Nous encourageons les candidatures des membres de groupes qui ont été marginalisés pour quelque motif que ce soit énuméré dans la Charte des droits et libertés de la personne (CDPDJ), y compris le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle, la racialisation, la situation de handicap, les convictions politiques, la religion, la situation familiale, l'âge, le statut de membre des Premières nations, de Métis ou d'Inuit ou de personne autochtone.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projets a pour objectif de :

- Soutenir la recherche et la création sur l'innovation responsable et les grandes transformations sociétales associées à l'intelligence artificielle et au numérique (NumerIA) et aux dynamiques qui les structurent.
- Soutenir le développement de nouvelles équipes de recherche interdisciplinaires tout en attirant les chercheuses et chercheurs en émergence susceptibles de mener des recherches sur les impacts sociétaux du NumerIA.
- Soutenir les chantiers intersectoriels d'importance pour le Québec et pour les autres sociétés qui font face aux mêmes enjeux en matière d'impacts sociétaux du NumerIA.
- Soutenir le développement de projets de recherche et de nouvelles connaissances en lien avec les cinq orientations prioritaires de la [stratégie scientifique de l'OBVIA](#) qui sont :
 - Contribuer à promouvoir l'inclusion et l'atténuation des biais
 - Améliorer l'accès aux données dans le respect des droits de chacun
 - Contribuer à un meilleur contrôle des systèmes d'algorithmes d'intelligence artificielle et du numérique
 - Soutenir l'appropriation responsable et efficace de l'IA et du numérique par les organisations
 - Promouvoir un dialogue constructif et démocratique par une appropriation de l'IA et du numérique accessible

CRITERES D'ADMISSIBILITE

- Une chercheuse principale ou un chercheur principal doit être membre de l'OBVIA.
- Au moins deux autres chercheuses ou chercheurs doivent être membres de l'OBVIA.
- Le projet doit se baser sur le concept de l'innovation responsable.
- Le projet doit contribuer aux thématiques d'au moins deux axes différents de l'OBVIA (Arts, médias et diversité culturelle ; Industrie 4.0, travail et emploi ; Environnement, villes intelligentes, territoire et mobilité ; Relations internationales, action humanitaire, droits humains ; Éthique, gouvernance et démocratie ; Droit, cyberjustice et cybersécurité ; Éducation et capacitation ; Santé durable).
- Les liens et les retombées du projet avec au moins une des trois fonctions de l'OBVIA autre que la recherche sont explicites (*Veille et enquêtes ; Délibération ; Politiques publiques*).

CRITERES D'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROJET

- **Recherche et création.** La précision du projet, de ses hypothèses et de sa méthodologie et leur cohérence avec la mission de l'OBVIA. La qualité des CV courts des chercheuses principales et des chercheurs principaux et des cochercheuses et des cochercheurs.
- **Équipe, attraction, formation et maintien des acteurs et actrices scientifiques.** Le soutien à la relève scientifique. Pertinence et justification de la taille et de la complémentarité de l'équipe.
- **Capacité de croissance scientifique.** Les retombées potentielles du projet en matière d'impacts sociétaux et son rayonnement créatif.
- **Stimulation des partenariats et du réseautage.** Le projet doit favoriser l'implication des collaboratrices et collaborateurs scientifiques ou hors des milieux scientifiques avec l'équipe de recherche et privilégier le développement de connaissances qui contribuent au bien commun et non uniquement aux intérêts des organisations et des entreprises.
- **Mobilisation du savoir.** Le projet doit démontrer un fort potentiel de mobilisation et de transfert des connaissances.

PROCESSUS D'EVALUATION

L'OBVIA veut s'assurer que ses décisions soient justes et objectives et qu'elles soient perçues ainsi. L'évaluation est effectuée par un comité d'évaluation indépendant et validée par les coresponsables de la fonction Recherche et création et par le Comité scientifique de l'OBVIA.

DATES IMPORTANTES

- Lancement de l'appel à projets – Volet 4 : lundi 13 décembre 2021.
- Date limite pour la soumission d'un projet : mardi 1^{er} mars 2022 à 17 h 00, heure normale de l'Est (HAE).
- Évaluation des projets : de mars à mai 2022.
- Annonce des projets retenus pour financement : fin mai 2022.

DEPOT D'UNE DEMANDE

Toute proposition de projet doit être soumise dans un seul courriel à projets@observatoire-ia.ulaval.ca. **La date limite de soumission d'un projet est le mardi 1^{er} mars 2021, à 17 h 00, heure normale de l'Est (HAE)**

Pour toute demande d'information supplémentaire relative au programme d'appel à projets innovants de l'OBVIA, vous pouvez adresser vos questions à :

Guillaume Macaux

Conseiller scientifique

Tél.: (418) 656-2131 poste 409127

projets@observatoire-ia.ulaval.ca

Annexe A – Directives pour la soumission d'un projet

Informations générales

La proposition de projet fournit des renseignements sur votre projet en relation avec la mission de l'OBVIA, les objectifs et les thématiques spécifiques identifiés dans l'appel à projets. Votre proposition sera évaluée en fonction des critères d'évaluation des projets de recherche de l'OBVIA. Il est de la responsabilité des chercheuses principales et des chercheurs principaux de s'assurer que leur demande répond aux critères d'admissibilité et aux critères d'évaluation des projets de recherche. Les soumissions qui ne respectent pas les critères d'admissibilité seront rejetées.

Langue : Vous pouvez compléter votre demande en français ou en anglais.

Date limite : Les propositions de projet doivent être soumises au **plus tard le 1^{er} mars 2022, à 17 h 00, heure normale de l'Est (HAE)**. Un accusé de réception sera envoyé dans les 24 heures suivant la réception de la proposition.

Présentation de la demande et soumission : Toute proposition de projet doit être soumise dans un seul courriel à projets@observatoire-ia.ulaval.ca et doit comprendre :

- le formulaire de soumission (disponible sur le [site de l'OBVIA](#)) au format docx ;
- les CV des chercheuses principales et des chercheurs principaux et des cochercheuses et des cochercheurs (CV courts de deux pages) ;
- les lettres de soutien des partenaires, le cas échéant ;
- des illustrations et/ou graphiques peuvent être inclus en annexe.

Contenu de la demande

La demande doit être présentée dans le formulaire disponible sur le [site de l'OBVIA](#).

1) Titre

Le titre doit indiquer de façon claire et concise l'objet du projet. Le titre du projet sera utilisé à des fins de promotion et de communication par l'OBVIA.

2) Résumé (300 mots maximum)

Veuillez fournir un résumé de votre projet (300 mots maximum) qui décrit les principaux éléments de la recherche proposée, la nature des activités devant être financées et les retombées anticipées. Ce résumé sera utilisé dans le processus de sélection, de même qu'à des fins de communications relatives à l'OBVIA.

3) Axes de recherche

Indiquez dans quels axes de recherche (minimalement deux axes) s'inscrit votre projet et comment les connaissances contribueront aux thématiques principales de ces axes :

- Arts, médias et diversité culturelle
- Industrie 4.0, travail et emploi

- Environnement, villes intelligentes, territoire et mobilité
- Relations internationales, action humanitaire, droits humains
- Éthique, gouvernance et démocratie
- Droit, cyberjustice et cybersécurité
- Éducation et capacitation
- Santé durable

Les informations relatives aux axes, la liste des chercheuses et chercheurs rattachés et les responsables sont disponibles sur le [site de l'OBVIA](#).

4) *Contexte et objectifs (max. 1 page)*

Situer le contexte dans lequel s'inscrit votre projet de recherche par rapport à la mission et aux objectifs de l'OBVIA. Veuillez décrire les objectifs de votre recherche, comment vont s'établir les collaborations interdisciplinaires entre les chercheurs, les étudiants et les stagiaires postdoctoraux (si applicable), et les principaux enjeux sociétaux abordés par votre projet de recherche.

5) *Approche, méthodologie, nouveauté et caractère interaxe (max. 2 pages)*

Présenter de façon sommaire la méthodologie et les résultats attendus de votre projet de recherche en lien avec les impacts sociétaux de l'IA et du numérique. Soulignez l'originalité et la nouveauté de la recherche proposée, en termes d'hypothèses/questions de recherche traitées, de méthodologie nouvelle et/ou d'applications nouvelles de méthodes actuelles. Mettez en évidence le niveau d'intégration et de cohérence de l'équipe, la complémentarité de leurs expertises ainsi que la valeur ajoutée et novatrice des collaborations interdisciplinaires proposées. Indiquez comment les connaissances méthodologiques produites contribueront aux axes que vous avez identifiés plus haut.

6) *Équipe de recherche*

L'OBVIA financera des projets menés par des équipes de recherche interdisciplinaires composées de chercheuses principales et chercheurs principaux, de cochercheuses et cochercheurs et de collaboratrices et collaborateurs. Les équipes de recherche peuvent impliquer des partenaires internes et externes à l'OBVIA. L'équipe est notamment évaluée sur la pertinence et la justification de sa taille et sa complémentarité.

a. Exigences

Une chercheuse principale ou un chercheur principal doit obligatoirement être membre de l'OBVIA.

Minimalement deux autres chercheuses ou chercheurs de l'équipe doivent être également membres de l'OBVIA. Les collaborations entre des chercheuses et chercheurs rattachés à des axes différents sont particulièrement appréciées.

b. Consentements

Les membres de l'équipe de recherche doivent donner leur consentement pour leur participation au projet en remplissant le [formulaire de consentement](#) prévu à cette fin préalablement à la soumission de la demande par la chercheuse principal ou le chercheur principal.

c. Rôles

Le rôle dans la demande définit le niveau de participation et de responsabilité des personnes prenant part conjointement au projet³. Il existe trois rôles :

i. Chercheuse principale ou chercheur principal

La chercheuse principale ou le chercheur principal assure la direction scientifique du projet ou de la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement.

La chercheuse principale ou le chercheur principal ne peut soumettre qu'un seul projet dans le cadre de cet appel à titre de chercheuse principale ou chercheur principal.

L'OBVIA ne permet pas de détenir plusieurs financements de recherche simultanément à titre de chercheuse principale ou de chercheur principal. Une chercheuse ou un chercheur déjà titulaire d'un financement de recherche reçue dans le cadre d'un des appels à projets innovants précédents à titre de chercheuse principale ou de chercheur principal n'est éligible à soumettre une nouvelle demande que lorsque le projet précédemment financé est terminé.

Dans le cas où deux chercheuses principales ou chercheurs principaux sont identifiés sur le projet, celui ou celle identifié en premier dans la section *Équipe* a la responsabilité administrative du dossier, incluant la correspondance avec l'OBVIA, et la responsabilité financière de la subvention.

Sont admissibles dans ce rôle les chercheuses ou chercheurs universitaires, les chercheuses universitaires cliniciennes ou chercheurs universitaires cliniciens et les chercheuses ou chercheurs de collège.

ii. Cochercheuse ou cochercheur

La cochercheuse ou le cochercheur est une personne participant à la demande de subvention, dont le CV est requis et pris en compte dans l'évaluation scientifique. Elle contribue de façon significative ou apporte une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement.

iii. Collaboratrice ou collaborateur

La collaboratrice ou le collaborateur est une personne déclarée par la chercheuse principale ou le chercheur principal comme apportant une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement.

7) Attraction et formation de la relève scientifique (max. ½ page)

Décrivez brièvement la capacité de l'équipe de recherche et du projet proposé à former les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ou les stagiaires postdoctoraux dans un environnement interdisciplinaire.

³ Conformément aux [Règles générales communes](#) des FRQ.

8) Impacts, mobilisation et transfert des connaissances et liens avec les fonctions de l'OBVIA (max. 2 pages)

Décrivez les efforts de mobilisation et de transfert des connaissances en lien avec au moins une des fonctions de l'OBVIA autre que Recherche et création (Veille et enquêtes, Délibération publique, Politiques publiques) pour rejoindre les différents publics cibles. Il n'est pas nécessaire d'impliquer les coresponsables de ces fonctions en amont du projet ou dans l'équipe de recherche.

Indiquez comment les résultats de votre recherche auront un impact sur l'innovation responsable, le développement de solutions plausibles, la maximisation des effets positifs de l'intelligence artificielle (IA) et du numérique et la minimisation de ses effets négatifs.

Le cas échéant, décrivez brièvement les opportunités et maillage et les interactions entre les chercheuses et chercheurs de l'OBVIA et les partenaires du projet.

9) Budget

Seuls les chercheuses principales ou chercheurs principaux et cochercheuses ou cochercheurs membres de l'OBVIA sont admissibles à recevoir une partie de la subvention, conformément aux règles des FRQ.

Un maximum de 125 000 \$ peut être demandé par projet de recherche pour une durée d'un à trois ans.

Dans le tableau du formulaire, vous devez indiquer le détail du budget demandé pour votre projet sur une base annuelle et pour chacun des types de postes budgétaires identifiés.

Pour chacun des postes budgétaires, vous devez fournir une brève description et une justification.

Expliquez les contributions que vos partenaires et collaboratrices ou collaborateurs apporteront à votre projet. Veuillez prendre note qu'une lettre d'appui de vos partenaires est requise et doit être ajoutée au dossier.

10) Références (max. 2 pages)

Présentez les références utiles et la documentation actuelle se rapportant à votre projet.

11) CV courts et lettres de soutien des partenaires

En annexe, les chercheuses principales et chercheurs principaux et les cochercheuses et cochercheurs du projet doivent fournir un CV abrégé au format PDF d'un maximum de deux pages qui résume, en lien avec le projet et dans cet ordre :

- leur formation académique et/ou professionnelle;
- leurs expertises et expériences pertinentes, en lien avec le projet;
- leurs réalisations scientifiques ou autres, en lien avec le projet.

En annexe, vous devez fournir une lettre d'appui de chacun de vos partenaires au format PDF.

Annexe B – Critères d'évaluation des projets de recherche

- **Équipe de recherche, attraction et formation de la relève scientifique et maillage entre les chercheuses et les chercheurs de l'OBVIA (35%)**
 - Expérience et compétence en leadership des chercheuses et chercheurs principaux du projet en fonction du stade de carrière.
 - Expertise, complémentarité et réalisations des cochercheuses et cochercheurs et des collaboratrices et collaborateurs,
 - Capacité de l'équipe à mener une recherche interdisciplinaire.
 - Capacité de l'équipe à former le personnel hautement qualifié (PHQ) dans un environnement interdisciplinaire.
 - Capacité à mettre les étudiantes et les étudiants en contact avec les aspects pratiques de la recherche en encourageant une participation active des partenaires des domaines académique, public et privé dans le processus de formation, notamment dans le cadre de stages, de co-supervision et d'ateliers conjoints.
 - Existence, nature et portée des contributions des secteurs privé, public ou sans but lucratif.
 - Possibilité de collaborations et de réseautage
- **Pertinence scientifique et sociale, précision du projet, de ses hypothèses et de sa méthodologie (35%)**
 - Degré de pertinence scientifique et sociale du projet par rapport aux objectifs généraux de l'appel
 - Capacité à démontrer comment le projet s'harmonise avec le concept d'innovation responsable, avec la mission de l'OBVIA et interpelle différents axes et fonctions
 - Originalité de la recherche proposée en ce qui concerne les hypothèses et questions proposées, le développement de recherches innovantes et/ou en émergence et/ou méthodologiques
 - Qualité et précision du projet, de ses hypothèses et de sa méthodologie
 - Clarté des objectifs à court et long terme, de l'approche de recherche et de la méthodologie.
 - Démonstration d'une forte probabilité d'atteindre les objectifs (incluant le recrutement) à l'intérieur de la période de financement.
- **Retombées du projet, rayonnement créatif, maillage entre l'équipe de recherche et les partenaires et potentiel de transfert des connaissances (20%)**
 - Clarté et cohérence des retombées potentielles du projet et son rayonnement créatif.

- Capacité à faire progresser des savoirs dans des domaines en émergence.
 - Capacité à diffuser les résultats de la recherche (publications, conférences, présentations, couverture médiatique) et à rejoindre de manière originale la société ou les acteurs et actrices concernés.
 - Identification des moyens prévus pour favoriser une mobilisation du savoir active et novatrice et pertinence des liens prévus avec les fonctions de l'OBVIA autres que Recherche et création.
 - Potentiel pour les activités de mobilisation et transfert des connaissances et participation à la littératie numérique et à une meilleure connaissance des impacts sociétaux de l'IA et du numérique.
- **Budget (10%)**
 - Justification du niveau, de la nature et de la durée du financement demandé face aux objectifs et aux jalons identifiés dans la proposition.
 - Clarté et pertinence de chacun des items du budget.
 - Caractère approprié du budget, incluant les fonds demandés à l'OBVIA, les contributions provenant d'autres sources et l'éventuel effet de levier du financement de l'OBVIA.

Annexe C – Évaluation et subvention des projets

1. Processus d'évaluation, conflits d'intérêts et confidentialité

L'évaluation des projets s'effectuera en fonction des critères d'évaluation des projets de recherche (annexe B) et selon le processus d'évaluation et de décision de financement des Fonds de recherche du Québec ([Règles générales communes, section 4](#)). Ce processus vise à assurer la gestion efficace des situations de conflits d'intérêts dans lesquelles une participante ou un participant au processus d'évaluation pourrait se trouver, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels et autres renseignements confidentiels transmis dans le cadre du processus d'évaluation de l'OBVIA. Aucun membre de comité qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts ne peut participer à l'évaluation d'une proposition.

1.1. Composition et rôle du comité d'évaluation

L'évaluation scientifique des projets est effectuée par un comité d'évaluation. Les personnes qui siègent sur ce comité sont reconnues pour leurs compétences en recherche et pour leurs connaissances des objets de recherche, des approches méthodologiques et des fondements disciplinaires propres aux demandes à évaluer.

Le comité peut recourir à des expertises internes et externes. Dans le cadre de cet appel à projets, le comité d'évaluation sera composé d'expertes et experts du Québec, du Canada et de l'international.

Le comité d'évaluation des projets évalue les projets selon les critères décrits à l'annexe B. Le comité d'évaluation prend également en considération l'adéquation des prévisions budgétaires avec la nature des activités scientifiques proposées et classent les demandes au mérite. Les membres d'un comité appuient leur évaluation sur les seules informations contenues dans le dossier déposé et ne doivent pour aucune considération faire part de tout renseignement non inclus dans le dossier.

Les rencontres du comité peuvent se dérouler en présentiel, en conférence téléphonique ou en visioconférence.

1.2. Gestion des conflits d'intérêts

Les Fonds de recherche du Québec et l'OBVIA exigent que les membres du comité d'évaluation exercent leur rôle de manière intègre, impartiale et en toute confidentialité. Les personnes présentes lors des séances d'évaluation sont soumises aux règles régissant les conflits d'intérêts. Tout manquement à cet égard constitue un manquement à la conduite responsable en recherche et peut faire l'objet de sanctions de la part des FRQ.

Les membres du comité doivent faire preuve de la plus grande transparence en regard de leurs intérêts susceptibles d'influencer la prise de décision ou pouvant donner l'apparence que ce soit le cas. Ils signent, lors de leur nomination, une déclaration d'intérêt et doivent, par la suite, faire preuve de vigilance afin d'identifier les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents qui peuvent émerger durant le processus d'évaluation.

Un conflit d'intérêts apparaît lorsqu'une tension existe entre les obligations ou les responsabilités d'une personne participant à un processus d'évaluation, et ses intérêts personnels, professionnels, institutionnels ou financiers. On pourra craindre un manque d'impartialité lorsque le jugement ou la décision d'une personne sont susceptibles d'être influencés par des intérêts en présence. Par exemple, il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent lorsqu'une personne qui participe au processus d'évaluation se trouve dans l'une des situations suivantes :

- a) elle peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ;
- b) un membre de sa famille immédiate (son conjoint ou sa conjointe, son enfant ou ses parents) ou une personne pour laquelle elle démontre un intérêt particulier peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ;
- c) un ami ou une amie, un membre de sa famille élargie ou une personne avec laquelle elle entretient un lien de proximité peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ;
- d) elle entretient une relation professionnelle récente ou significative, de manière à créer un préjugé favorable ou défavorable (relation conflictuelle) avec une personne qui peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ;
- e) il existe un lien institutionnel, organisationnel ou d'entreprise, ou encore d'appartenance disciplinaire avec cette personne, susceptible de biaiser le déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ou son résultat ;
- f) toute autre situation qui laisse présager une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts.

Des mesures de gestion des conflits d'intérêts sont prises afin d'assurer l'intégrité et l'impartialité du processus d'évaluation, conformément à la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des FRQ.

À l'aide des déclarations d'intérêts des membres des comités d'évaluation, l'OBVIA met tout en œuvre pour éviter de les placer en situation de conflit d'intérêts. Lorsqu'un conflit d'intérêts se révèle lors de l'étude des projets, le membre du comité doit le déclarer le plus tôt possible.

1.3. Intégrité du processus d'évaluation

Les personnes qui présentent une demande ou les responsables de leur établissement ne doivent en aucun temps communiquer avec les membres du comité d'évaluation concernant la demande. De même, les membres du comité d'évaluation ne doivent pas communiquer avec les personnes qui présentent une demande, au sujet de cette demande. L'identité des membres du comité d'évaluation est d'ailleurs gardée confidentielle afin d'éviter toute tentative de collusion. Tel que stipulé dans les règles des FRQ, l'OBVIA se réserve le droit de retirer du concours une demande qui fait l'objet d'une intervention inappropriée, d'une tentative d'influence indue ou de collusion dans le processus d'évaluation, tel que stipulé par la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#).

1.4. Recommandation et approbation par le Comité scientifique

L'ordonnancement final des projets est le résultat de l'analyse effectuée par les coresponsables de la fonction Recherche et création à partir de l'évaluation des projets par le comité d'évaluation.

Le rapport des coresponsables de la fonction Recherche et création est soumis pour approbation au Comité scientifique de l'OBVIA. Une fois approuvée, le classement est final et sans appel.

2. Versement de la subvention, utilisation de la subvention et rapports de suivis

2.1. Versements des subventions

Les subvention de recherche accordées par l'OBVIA sont octroyée en deux ou trois versements répartis sur un à trois ans.

Le premier versement intervient selon les modalités précisées dans la lettre d'octroi et dans les semaines suivant l'annonce des projets retenus pour financement. Les versements subséquents sont conditionnels à la remise de rapports d'état d'avancement du projet jugés satisfaisants.

2.2. Utilisation de la subvention

La subvention doit être utilisée conformément au budget présenté dans le projet, notamment en ce qui a trait aux fonds réservés au personnel étudiant, aux stagiaires postdoctorants et aux professionnelles et professionnels de recherche. Le budget fait partie intégrante de l'évaluation scientifique et toute modification substantielle (supérieure à 15 %) à celui-ci doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.

2.3. Rapports d'état d'avancement et rapport final

Le chercheur principal est tenu de remettre des rapports d'état d'avancement du projet aux dates et selon le format précisés dans la lettre d'octroi.

Le chercheur principal est tenu de remettre un rapport final du projet à la date et selon le format précisés dans la lettre d'octroi, ainsi qu'un état financier final préparé par l'établissement gestionnaire des fonds.

2.4. Disponibilités des fonds

Les subventions accordées par l'OBVIA dans le cadre des appels à projets innovants sont conditionnelles à la disponibilité des fonds et notamment au versement et au renouvellement de l'octroi financier par les Fonds de recherche du Québec. En cas d'indisponibilité des fonds, le montant des subventions peut être modifié sur approbation du Comité scientifique en tout temps.